



Scorie DEMAG

Date d'émission: 15/06/2016

Version: 3.0

Risk Management Information Sheet

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit : Scorie DEMAG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, matériaux de construction

Utilisation(s) de la substance/du mélange : Echantillon pour essai technique

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information sur les mesures de gestion des risques

ERAMET SA

Tour Maine-Montparnasse

75755 Paris cedex 15 - France

T 33(0)1-45-38-62-56 - F 33(0)1-45-38-73-48

msds.ni@erametgroup.com - www.eramet.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : France : INRS/Orfila : 01 45 42 59 59
Europe: faire le 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage non applicable.

2.3. Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII. Cette substance ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

Les phases vitreuses contenues, peuvent être légèrement irritantes pour la peau, lors de manipulation.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

La scorie grenailée du procédé SLN est principalement constituée de silicat magnésien vitreux, de Forsterite ((Mg,Fe)₂SiO₄) et Enstatite ((Mg,Fe)SiO₃). Cette scorie contient moins de 0,1% Ni. Une partie de ce nickel est sous forme métal (60 – 70%), l'autre est en substitution du Mg dans la structure silicatée magnésienne vitreuse. La scorie ne contient pas de silice sous forme cristalline (quartz, tridymite, cristoballite).

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---------------------------|-------------|---|
| Silicates magnésien, (Mg ₂ SiO ₄ , MgSiO ₃) | (CAS No.) 15118-03-3 | 80% – 90% | Non classé |
| Oxyde de fer (III) | (CAS No.) 1345-25-1 | 10% – 15% | Non classé |
| Trioxyde d'aluminium | (CAS No.) 1344-28-1 | 1% - 3% | Non classé |
| Trioxyde de dichrome | (CAS No.) 1308-38-9 | 2 % | Non classé |
| Oxyde de calcium | (CAS No.) 1305-78-8 | 0,2 – 0,6 % | Non classé |
| Nickel | (n° CAS) 7440-02-0 | ~0,06 | Carc. 2, H351 STOT RE 1, H372 Skin Sens. 1, H317 |

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins généraux : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Au moindre symptôme d'intoxication, consulter impérativement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
- Premiers soins après contact oculaire : en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------|--|
| Danger d'incendie | : Le produit lui-même n'est pas combustible. |
| Danger d'explosion | : Non explosif. |
| Réactivité | : Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage. |

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|---|---|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant. |
|---|---|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|-------------------|--|
| Mesures générales | : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. |
|-------------------|--|

6.1.1. Pour les non-secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
|--------------------------|--|

6.1.2. Pour les secouristes

| | |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
|--------------------------|--|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-----------------------|--|
| Pour rétention | : Recueillir le produit répandu. |
| Procédés de nettoyage | : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. |

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---------------------|---|
| Précautions d'usage | : Fournir une ventilation adéquate. Éviter les générations de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'usage du produit. Laver ses vêtements avant de les réutiliser. Manipuler le produit avec des gants, il contient des particules vitreuses qui peuvent causer une légère irritation de la peau. |
|---------------------|---|

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--|--|
| Mesures techniques | : Réduire à un minimum la production de poussières. |
| Prescriptions particulières concernant l'emballage | : Reproduire l'étiquetage en cas de reconditionnement. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| TLV-TWA on 8 hrs | UK | USA (ACGIH) |
|------------------|------------|-------------|
| Poussière totale | 10 mg/ Nm3 | 10 mg/ Nm3 |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Équipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables. Gants. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P3.



Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter des gants appropriés.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection oculaire : Lunettes de protection contre la poussière.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Protection voies respiratoires : Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------|
| État physique | : Solide |
| Couleur | : Vert |
| Odeur | : inodore. |
| Seuil olfactif | : inodore |
| pH | : Entre 6 et 8. |
| Point de fusion | : > 1500°C |
| Point d'ébullition | : > 2000°C |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Limites explosives | : Non applicable |
| Pression de la vapeur | : Non applicable |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C | : Non applicable |

| | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Densité relative | : 1.3 à 1.5 |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable |
| Température de décomposition | : Non applicable |
| Viscosité | : Non applicable |
| Propriétés explosives | : Non explosif |
| Propriétés comburantes | : Non comburant |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Eviter la formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--------------|
| Toxicité aiguë | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Scorie grenailée

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Si le recyclage de ce produit n'est pas possible, procédez à son élimination en accord avec la réglementation locale sur les déchets.

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes : DNEL Derived No Effect Level
CAS Chemical Abstract Service
REACH Registration, Evaluation, Autorisation of CHemicals
STOT Specific Target Organ Toxicity.

Autres informations : Les informations figurant dans cette fiche d'information sur les mesures de gestion des risques correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche d'information sur les mesures de gestion des risques, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche d'information sur les mesures de gestion des risques n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Textes des phrases H- et EUH::

| | |
|--------------|---|
| Carc. 2 | Cancerogénité Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation de la peau Catégorie 1 |
| STOT RE 1 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1 |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.